

Questions au Feuilleton

2. Les personnes choisies pour des emplois d'été peuvent occuper trois genres d'emplois: Agents des douanes; emploi axé sur la carrière; autre emploi temporaire. Agents des douanes et emploi axé sur la carrière. Admissibilité: Pour être admissibles à ce genre d'emploi durant l'été 1976, les personnes choisies doivent: être inscrites à plein temps dans une université reconnue ou dans un collège communautaire d'arts, de science ou de technologie (ou dans un établissement d'enseignement post-secondaire, institut technique, CEGEP, etc.); retourner dans un tel établissement à l'automne 1976; être disponibles pour toute la période en question, c'est-à-dire du 15 mai au 15 septembre; leur emploi se fera selon les besoins du Ministère durant cette période. Préférence dans l'emploi sera donnée: aux étudiants employés l'été dernier qui sont encore admissibles et dont le rapport de rendement de 1975 a été satisfaisant; aux étudiants qui habitent la localité où se trouve le poste à combler ou qui sont inscrits dans un établissement d'enseignement situé dans cette localité ou à proximité; aux citoyens canadiens.

NOTA: Les étudiants qui sont inscrits dans des établissements d'enseignement situés ailleurs que leur lieu de résidence habituel peuvent, s'ils le désirent, être considérés comme ayant double résidence.

Qualités: A l'entrevue, le jury d'examen a évalué les candidats en fonction de leurs connaissances pertinentes, leurs aptitudes à analyser, à contrôler et à communiquer, de même que leur tact, jugement, maturité et autres facteurs pouvant contribuer à leur efficacité. Ces normes de sélection sont prescrites par la Commission de la Fonction publique; Les étudiants qualifiés satisfaisant à nos exigences sont placés sur une liste d'admissibilité par ordre de mérite. Demande d'emploi: Pour être admissibles, les étudiants doivent remplir une formule de demande d'emploi de la Commission de la Fonction publique, Programme de recrutement post-secondaire. Les candidats sont proposés au Ministère selon les besoins. Autre emploi temporaire: Pour être admissibles à d'autres emplois d'été, les personnes doivent s'inscrire à leur centre de Main-d'œuvre local ou au bureau régional de la Commission de la Fonction publique. Les candidats sont proposés au Ministère selon les besoins. Préférence dans l'emploi est donnée: aux personnes employées l'été dernier qui sont encore admissibles et dont le rapport de rendement de 1975 a été satisfaisant; aux personnes qui habitent la localité où se trouve le poste à combler ou qui sont inscrites dans un établissement d'enseignement situé dans cette localité ou à proximité; aux citoyens canadiens.

NOTA: Les étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement situés ailleurs que leur lieu de résidence habituel peuvent, s'ils le désirent, être considérés comme ayant double résidence.

[M. Sharp.]

POSTES—LE BUREAU DE STEINBACH (MAN.)

Question n° 5466—M. Epp:

1. Envisage-t-on la construction, durant l'année financière 1976-1977, d'un nouvel édifice abritant le bureau de poste de Steinbach, Manitoba et, dans la négative, quand cette construction est-elle prévue?

2. Un montant de \$75,000 a-t-il été alloué, pour l'année financière 1976-1977 en vue de l'acquisition d'un terrain pour la construction d'un édifice devant abriter un bureau de poste?

3. Des prévisions budgétaires, au montant de \$850,000, ont-elles été faites, pour l'année financière 1976-1977, pour la construction d'un nouveau bureau de poste à Steinbach (Man.)?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): 1. On ne prévoit pas la construction d'un nouvel immeuble durant l'année financière 1976-1977. D'après nos prévisions, il sera construit un nouveau bureau de poste à cet endroit, qui sera ouvert au public au printemps de 1979. L'échéancier actuel d'exécution des travaux dépendra des fonds disponibles, des priorités du ministère des Postes et de l'approbation du Conseil du Trésor.

2. Non.

3. Le programme de logement du ministère des Travaux publics pour l'année financière 1976-1977, ne prévoit pas de fonds pour Steinbach (Manitoba).

LA VENTE DE LA SOCIÉTÉ CANADAIR LTÉE

Question n° 5534—M. McKinnon:

1. Le gouvernement a-t-il vendu la société Canadair à la General Dynamic Corporation et, dans l'affirmative, à quel prix l'a-t-il vendue?

2. Le gouvernement a-t-il racheté la société Canadair de la General Dynamic Corporation, récemment et, dans l'affirmative, à quel prix?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. La société Canadair était une compagnie privée en 1944 avec un capital social de \$10,000 dans le but d'exploiter l'usine d'aéronefs située à Cartierville. Canadair louait le terrain, les bâtiments et l'outillage appartenant à la Couronne. Le contrat de location comportait une clause avec option d'achat de ces immobilisations. Selon les dossiers sur les transferts d'actions de la compagnie, la Couronne ne détenait pas d'actions de Canadair avant janvier 1976. En février 1947, la compagnie augmentait son capital social à \$3,000,000 avec des lettres patentes supplémentaires. La compagnie Electric Boat souscrivit alors au capital en achetant 900,000 nouvelles actions à \$1 par action au comptant. Signalons que cette souscription fut versée au trésor de la compagnie, et non à la Couronne. Le 24 octobre 1949, Canadair acheta à la Couronne une partie du terrain, des bâtiments et de l'outillage situés à Cartierville au coût de \$3,760,745. En 1953, les compagnies Electric Boat, Consolidated Vultee, et Canadair, devinrent la General Dynamics Corporation. Le 1^{er} décembre 1955, Canadair acheta d'autres terrains, appartenant à la Couronne, ainsi que des bâtiments et de l'outillage situés à Cartierville pour \$11,468,409.83. Le 14 novembre 1958, General Dynamics acheta 306,963 autres actions de Canadair au coût de \$7,674,080. Comme pour la transaction de 1947, cet argent fut versée au trésor de la compagnie. Avec les années, General Dynamics acquit 111,494 actions additionnelles achetées aux actionnaires initiaux, aux employés, et aux membres du Conseil d'administration. A la date d'applicabilité de la clause d'option, les titres de la General Dynamics totalisaient 1,408,457 actions sur un total de 1,408,463 actions émises et en circulation.